

portant sur la mise à disposition du domaine public de la commune de Feytiat à Limoges Métropole pour l'installation d'outils de sensibilisation à la transition hydrique

N° 27761

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10,

VU la délibération n°2.2 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'une salle de classe au sein de l'Ecole Ferdinand Buisson - Rue des Ecoles - 87220 Feytiat, appartenant à la commune de Feytiat pour y placer l'outil de sensibilisation à la transition hydrique.

D E C I D E

Article 1er : Limoges Métropole signe une convention de mise à disposition à caractère précaire et révocable pour la mise à disposition d'un espace appartenant à la ville de Feytiat pour le déploiement de l'escape game « Héro H2O » à destination d'un public jeune.

Article 2 : Le bien mis à disposition est une salle de classe au sein de l'Ecole Ferdinand Buisson - Rue des Ecoles - 87220 Feytiat, appartenant à la commune de Feytiat.

Article 3 : L'autorisation d'occupation est consentie à compter du 10 février 2026 jusqu'au 12 février 2026. Cette autorisation est résiliable à tout moment et est effectuée à titre gracieux.

Fait à Limoges,

Publié le mardi 27 janvier 2026